Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public Consultation du 24 juin au 16 juillet 2019

Arrêté modifiant l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Palus de Saint-Loubes et d'Izon (zone spéciale de conservation)

Cinq (5) commentaires ont été émis lors de la consultation publique concernant le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 août 2006 portant désignation du site Natura 2000 Palus de Saint-Loubes et d'Izon (zone spéciale de conservation).

Un (1) commentaire prend simplement position de manière favorable pour l'extension du réseau Natura 2000 dans la zone du site des palus de Saint-Loubes et d'Izon. Il n'appelle pas de réponse.

Quatre (4) commentaires, émanant du même auteur et tous identiques, concernent un autre texte mis en consultation. Ils n'appellent également aucune réponse.

Dans ces conditions, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.